



UNIVERSITÉ D'ARTOIS

Service des Affaires
Générales et Juridiques

Délibération du Conseil d'administration
n° 2023 - 022
Séance du 10 mars 2023

Demande de subvention dans le cadre du dispositif « ValoRIS - soutien aux éditions scientifiques en Hauts-de-France » du Conseil Régional Hauts-de-France pour le projet « L'appel du large - Sociétés et vie portuaires » prévu les 12 et 13 octobre 2023 – laboratoire CREHS

Condition d'acquisition du vote :

Quorum = moitié des membres en exercice présents ou représentés
Acquisition de la délibération = majorité des membres présents ou représentés

Nombre de membres en exercice : 35
Nombre de membres présents : 20
Nombre de membres représentés : 10

Nombre de vote pour : 30
Nombre de vote contre :
Nombre d'abstentions :

Ce point a fait l'objet d'un avis de la Commission Recherche du 20 janvier 2023.

La demande de subvention dans le cadre du dispositif « ValoRIS - soutien aux éditions scientifiques en Hauts-de-France » du Conseil Régional Hauts-de-France pour le projet « L'appel du large - Sociétés et vie portuaires » prévu les 12 et 13 octobre 2023 – laboratoire CREHS, telle que figurant dans le document annexé à la présente délibération, est approuvée.

**Demande de subvention dans le cadre du dispositif régional ValoRIS
Valorisation et rayonnement des initiatives scientifiques
Soutien aux manifestations scientifiques de petite ampleur (MSPA)**

Intitulé du projet : Colloque « L'appel du large - Sociétés et vie portuaires » prévu les 12 et 13 octobre 2023 à Arras (Maison de la Recherche)

Descriptif : L' « appel du large » est un cycle de rencontres scientifiques dont l'objectif est de rassembler tous les spécialistes d'histoire ancienne du Centre de recherche et d'étude 'Histoire et sociétés' de l'université d'Artois autour d'un projet de recherche commun. Les espaces maritimes et fluviaux en tant que lieux d'interaction entre les sociétés anciennes et ces environnements particuliers ont été retenus comme thème d'étude. Si l'antiquité grecque et romaine est chronologiquement la période-cible de ce programme, l'ouverture à d'autres périodes de l'histoire (par exemple, le Portugal du XVIe siècle) est admise, dans une perspective comparatiste. D'autre part, les espaces fluvio-maritimes pris en compte par l' « appel du large » ne se limitent pas à la mer Méditerranée antique. L'océan Indien, qui a été en très forte relation avec le monde romain par les routes maritimes et maritimo-terrestre fait partie intégrante du programme, ainsi que l'espace atlantique.

Deux rencontres ont précédé ce colloque. La première concernait les rites et cultes religieux liés aux espaces maritimes et fluviaux ; la seconde, la question de la navigation et de ses difficultés techniques. La rencontre de 2023 portera sur la vie portuaire et les sociétés portuaires. Les ports sont des lieux de circulation, d'échange, de taxation, de stockage voire de présence militaire. Il en résulte la présence et la constitution d'une société particulière, du fait des métiers et des activités mises en jeu ; ce sont aussi des sociétés cosmopolites et culturellement diverses, notamment dans les ports romains de la mer Rouge desservant les destinations de l'océan Indien. Seront privilégiées les intervenants qui feront part des dernières avancées de la recherche, spécialement dans le domaine archéologique.

Cette rencontre s'inscrit dans l'axe du CREHS « Territoires » (étude des espaces fluvio-maritimes ; étude des connexions globales et des protoglobalisation dans l'Antiquité) et dans les volets « territoires » et « transculturalités » du DIM 2 de l'université d'Artois.

Coordinateur : Université d'Artois (CREHS – UR 4027)

Demande d'aide pour l'Université d'Artois : 1 100 €

Coût total du projet pour l'Université d'Artois : 3 435 €

Bénéficiaire : Université d'Artois (CREHS)

Responsable scientifique pour l'Artois : Pierre SCHNEIDER

Budget

| Financements (en €) | Fonds propres (Laboratoire et BQR) | Autre financeur | Région | Coût total |
|---------------------|------------------------------------|-----------------|----------------|----------------|
| Fonctionnement | 2 335 € | | 1 100 € | 3 435 € |
| Equipement | | | | |
| Personnel | | | | |
| Total | 2 335 € | | 1 100 € | 3 435 € |

| | |
|---|----------------|
| Fonctionnement : Frais de déplacements, hébergement, restauration, consommables et communication | 3 435 € |
| Equipement : | |
| Personnel : | |